



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE RÉCÉPISSÉ DE TITRE DE SÉJOUR

- /// Photocopie de votre récépissé de titre de séjour
- /// 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse actuelle*
- /// 1 photographie d'identité récente (**nom, prénom et numéro de téléphone à apposer au dos de la photo**)

* si votre adresse a changé, vous devez fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe ou bail de location accompagné de la dernière quittance)
- en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de domicile de moins de 6 mois.

IMPORTANT

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Vous avez également la possibilité d'envoyer votre demande par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Martinique
Service des étrangers – Rue Victor Sévère – BP 647/648
97262 FORT DE FRANCE

Vous recevrez votre récépissé renouvelé directement à votre domicile.

Il est donc inutile de vous rendre au service des étrangers.

Un accueil téléphonique est ouvert au 0596 39 36 00 le lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 16h00